

## Questions orales

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Comme tout cela s'est passé il y a sept ans, nous tentons actuellement de trouver la réponse à la première partie de la question. Quant à la deuxième partie, le secrétaire principal d'alors, maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a fourni son explication à moi-même et au premier ministre. Comme le premier ministre l'a dit hier, il s'agissait d'une demande au nom d'un gouvernement étranger qui était préoccupé par des questions internes et qui désirait savoir à quelle date un jugement serait rendu: voilà quel était l'objet de la communication avec le juge.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—L'OPPORTUNITÉ D'UN  
EXPOSÉ PAR LE BARREAU DES RÈGLES RELATIVES AUX  
INTERVENTIONS DES HOMMES DE LOI

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Compte tenu du dangereux précédent qu'a créé le premier ministre en qualifiant cette intervention de légitime, le ministre voudrait-il communiquer avec tous les barreaux et les sociétés juridiques du Canada pour leur demander leur avis sur les interventions de cette nature et pour établir s'il existe une règle pour les hommes de loi qui sont députés ou travaillent au bureau du premier ministre ou pour le gouvernement et une autre pour les autres avocats?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Le premier ministre a nettement déclaré hier, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, que tous les ministres et les députés sont tenus au même titre que tous les citoyens de respecter la loi.

**M. Alexander:** Le ministre voudrait-il répondre à ma question? Il s'agit d'une affaire extrêmement importante. Les barreaux s'inquiètent vivement. Encore une fois, je demande au ministre s'il saisira de cette question les présidents des barreaux et des sociétés juridiques afin de s'assurer qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures?

**M. Basford:** Je serais bien aise de recevoir les opinions du barreau ou des sociétés juridiques, mais avec tout le respect que je dois au député et tout le cas que je fais de sa question, je n'ai pas besoin des avis du barreau pour savoir que les députés et les membres du gouvernement sont tenus, au même titre que tous les citoyens, de respecter la loi.

\* \* \*

● (1120)

### LES FINANCES

LES MESURES ENVISAGÉES POUR STIMULER LA CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE ET LE PNB

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme la pire croissance du produit national brut depuis 1954 semble indiquer un manque total de confiance en la gestion économique du gouvernement fédéral, le ministre peut-il expliquer quelles mesures le gouvernement prend pour stimuler la croissance économique ou le gouvernement veut-il que notre croissance demeure nulle dans un avenir immédiat ou du moins durant les quelques prochains mois?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'invite le député à lire attentivement l'analyse des données faite par Statistique Canada le 4

mars. Il constatera, comme je l'ai signalé à maintes reprises à la Chambre depuis quelques mois, que la baisse de rendement de l'économie s'est située notamment dans le secteur des exportations, à cause surtout du lent rétablissement des principaux marchés d'exportation tels que les États-Unis, le Japon et l'Europe de l'Ouest par suite d'un marasme beaucoup plus aigu que celui que nous avons connu au Canada.

Nous remarquons en ce qui concerne les produits vendus sur le marché canadien, notamment dans le secteur des biens durables et de fait avec la hausse récente et spectaculaire dans le secteur de la construction domiciliaire, l'économie canadienne réagit très nettement aux mesures présentées par mon prédécesseur et le ministre d'État aux affaires urbaines chargé de l'habitation pour stimuler l'économie intérieure. Cependant, nous devons nous préoccuper du rétablissement des marchés mondiaux auquel est subordonnée la réussite économique du Canada.

**M. Murta:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La nouvelle la plus importante est que le rythme de la croissance au cours du dernier trimestre a atteint seulement un tiers du rythme de la croissance durant le trimestre précédent, par conséquent je conteste la déclaration du ministre il y a quelques instants. Comme cela semble indiquer que le Canada éprouve de vives difficultés à effectuer sa propre relance, le gouvernement songe-t-il à modifier son budget dit du printemps, afin de remédier à ce très grave problème d'une économie nationale stagnante?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, il serait peut-être préférable que je lise au député ce que Statistique Canada a trouvé à dire à propos du quatrième trimestre:

La faiblesse du quatrième trimestre de 1975 s'est traduite par une augmentation très modérée (1.6 p. 100) de la rémunération des salariés, qui est de loin la composante la plus importante du produit national brut.

Et plus loin:

Mais cette faiblesse est dans une certaine mesure trompeuse, puisqu'elle fait suite à des paiements importants d'allocations de vie chère au troisième trimestre. Ces paiements ont eu pour effet de relever le taux de croissance du troisième trimestre au détriment de celui du quatrième, et si ces paiements étaient exclus, la croissance au quatrième trimestre aurait été beaucoup plus proche de la normale, avec 3.5 p. 100.

**M. Murta:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a pas répondu à ma question. Le produit national brut réel ne s'est accru que de 0.2 p. 100 en 1975, hausse que Statistique Canada a qualifié de pire rendement du PNB depuis 1954. Est-ce que le gouvernement a l'intention de poursuivre sur sa lancée des derniers mois, ou s'il songe à déposer plus tôt que prévu un budget qui tentera de remédier au rendement très paresseux de l'économie canadienne en ce moment?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je ne puis que suggérer au député d'examiner plus attentivement le rapport de Statistique Canada. Je crois qu'il en retirerait une meilleure compréhension de l'état actuel de l'économie, et notamment des conditions dans lesquelles la politique fiscale et économique devra être établie dans l'année à venir.